

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 14 MARS 2022

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce douzième jour de mars, de l'an deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Louis	Baribeau	Conseiller (2)
	Ghislaine	Baribeau	Conseillère (3)
	Patrick	Cyr	Conseiller (4)
	Pierre	Bouchard	Conseiller (5)
	Pascal	Bellefeuille	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.

22-03-037 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

22-03-038 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2022**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Bouchard, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

DEMANDE DE SONDAGE POUR UN CAMP DE JOUR

Les membres du conseil sont en accord avec la demande de sondage pour connaître les besoins en service de camp de jour pour les citoyens de La Motte.

DEMANDE DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE SON EXTÉRIEUR

Les membres du conseil désirent recevoir une évaluation des problèmes en lien avec le système de son extérieur afin de connaître les réparations nécessaires à son bon fonctionnement avant de déposer une demande de subvention pour le remplacement de ce dernier.

22-03-039 **DEMANDE DE PROJET DE SPECTACLE DE LAURENCE DOIRE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu, d'informer la MRC d'Abitibi que la municipalité de La



Motte appuie le projet « Spectacle de Laurence Doire » déposé en lien avec la politique culturelle territoriale.

ADOPTÉE

22-03-040 **ENTENTE AVEC MEJ**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pierre Bouchard, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale à signer les documents nécessaires pour l'entente d'animation avec Mobilisation Espoir Jeunesse et de nommer madame Johanne Morin, agente de développement entant que répondante de l'entente.

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions en lien avec les camps de chasse, la location du terrain pour le monument sur le chemin St-Luc sont émises par des membres de l'assistance.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

22-03-041 **OFFRE DE PARTENARIAT FINANCIER OBVAJ**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement d'informer l'OBVAJ que la Municipalité de La Motte ne désire pas participer au partenariat financier proposé pour le projet d'analyse de la qualité des eaux de surface.

ADOPTÉE

22-03-042 **FOURNITURE D'EAU AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pierre Bouchard, appuyé par madame Ghislaine Baribeau et unanimement d'informer, madame Lucie Carrier, que la municipalité ne fournira pas l'eau lors d'activité du Centre Communautaire. Les gens devront apporter leur bouteille d'eau.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Réjean Richard, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du mois de février dernier.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de février 2022.

COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE RIVIÈRE-HÉVA/LA MOTTE

Nous n'avons pas reçu de compte-rendu des activités du service de sécurité incendie Rivière-Héva/La Motte.



VOIRIE

22-03-043 **EMBAUCHE D'UN JOURNALIER - REMPLACEMENT D'UN CONGÉ MALADIE**

IL EST PROPOSÉ par madame Ghislaine Baribeau, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d'autoriser l'embauche de monsieur Sylvain Gaudreault à titre de journalier en remplacement d'un congé maladie en date du 14 mars 2022 au taux horaire en vigueur dans la politique salariale, avec une période de probation de 6 mois, prolongeable.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

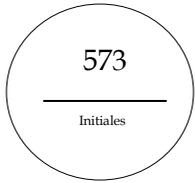
DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de février 2022.

22-03-044 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Bouchard, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que les comptes du mois de février 2022 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-trois dollars et soixante-cinq sous. (63 983,65 \$)

Atelier KGM Inc.	114,70 \$
Bibliothèque de La Motte	1 200,00 \$
Bois Turcotte LTÉE	60,64 \$
Boutique du bureau Gyva Inc.	4 262,85 \$
Desjardins sécurité financière	970,48 \$
Energies Sonic Inc.	9 646,59 \$
Envirobi	899,57 \$
Garage Tardif LTÉE	767,00 \$
Gestions Martin Leclerq Inc.	70,59 \$
Harmonia Assurance	240,00 \$
Hydro-Québec	2 472,45 \$
La Capitale Assureur	2 074,86 \$
La Table de Concertation	2 132,72 \$
Larouche bureautique	1 000,25 \$
Location Lauzon Amos	-81,75 \$
Masse, Marcel	505,32 \$
Master Card BNC	12,44 \$
Ministre du Revenu	6 501,12 \$
Pelletier nettoie tout	448,40 \$
Petro-Canada Cadillac	-46,95 \$
Pharmacie Jean Coutu	237,41 \$
Pneus GBM S.E.N.C.	247,20 \$
Poste Canada	35,79 \$
Receveur général du Canada	2 463,98 \$
Rôle de paie	15 830,28 \$
Sanimos Inc.	1 335,84 \$
SAAQ	6 856,73 \$
UAP INC.	45,65 \$
Ville d'Amos	3 906,25 \$



Wurth Canada limited -226,85 \$

Total : 63 983,65 \$

ADOPTÉE

22-03-045 **INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr, et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription de la directrice générale au Congrès provincial de l'ADMQ qui se déroulera à Québec les 14, 15 et 16 juin 2022, au coût de cinq cent trente-neuf dollars (539 \$) en plus les frais reliés au transport, à l'hébergement et aux repas.

ADOPTÉE

22-03-046 **INSCRIPTION WEBINAIRE - ADOPTION DE LA LOI MODERNISANT DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

IL EST PROPOSÉ, par madame Ghislaine Baribeau, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille, et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription de la directrice générale au webinaire – Adoption de la loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels offert par l'ADMQ qui se déroulera le 17 mars 2022, au coût de cent vingt-cinq dollars (125 \$).

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 236

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Pascal Bellefeuille, conseiller, donne l'avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant l'adoption du Règlement # 236 sur le code d'éthique et de déontologie des élus ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

Le projet de règlement qui est présenté :

Le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre d'employés de la Municipalité de La Motte.

22-03-047 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 236 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par madame Ghislaine Baribeau et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement # 236 tel que présenté ;

ADOPTÉE

